



Présentation du comité d'éthique de la recherche de l'ARCHE

Ce document vise à présenter le but, l'organisation et le fonctionnement du comité d'éthique de la recherche (CER) de l'ARCHE. Il est destiné à être public pour garantir la transparence du comité et de ces actions.

I/ Introduction

L'ARCHE investit dans la recherche expérimentale depuis 2018 et vise l'excellence dans son domaine. Il va sans dire que l'éthique est une dimension cruciale de cette vision d'excellence.

L'éthique est une branche de la philosophie. C'est la discipline qui s'intéresse aux normes et valeurs, c'est-à-dire ce qui guide les actions, les discours et les jugements. Ici, c'est la dimension *normative* de l'éthique qui va nous intéresser, puisque notre ambition est de garantir l'adéquation des actions, discours et jugements des membres du centre de recherche avec nos valeurs et normes.

De 2018 à 2022 le rattachement des activités de recherche à l'Ecole Normale Supérieure permettait de soumettre les projets de recherche au CER de Paris Descartes. Malgré tout, il existe des limitations qui nous motivent à constituer un comité propre à l'ARCHE. En effet, les comités d'éthique universitaires ne disposent pas des connaissances nécessaires pour se prononcer de manière pertinente sur les interventions hypnotiques qui constituent le fondement de notre recherche. Une connaissance minimale des expériences d'hypnose et des enjeux psychologiques associés semble être un prérequis à pouvoir donner un avis éclairé sur la question de l'éthique de l'hypnose. De plus, sur un versant plus administratif, les comités universitaires ne se prononcent que sur des projets portés par des membres de cette université, ce qui ne nous permet pas d'avoir d'avis sur les projets de recherche internes. Bien que cela ne soit pas une nécessité légale, il nous semble important de prendre l'initiative de fonder un cadre cohérent avec les meilleurs standards internationaux.

Cette situation nous invite à constituer un comité d'éthique de la recherche en capacité de répondre aux besoins de l'activité expérimentale spécifique de l'ARCHE.

Ce document présente la raison d'être du comité de sorte à rendre son rôle explicite. Puisque son rôle repose sur les valeurs et normes du centre de recherche de l'ARCHE, nous les décrivons avant de donner une illustration de quelques questions éthiques qui se posent lorsque ces valeurs et normes rencontrent la pratique de la recherche. Nous finirons par une présentation du fonctionnement du comité.

II/ Objectifs

Le comité a deux objectifs principaux bien distincts. Tout d'abord, il vise à évaluer les protocoles de recherche avant leur mise en œuvre, de sorte que ceux-ci soient conformes à nos engagements. En effet, malgré nos meilleures intentions, les membres du centre de recherche de l'ARCHE sont humains, et par conséquent leur conduite peut s'écarter notablement des standards éthiques auxquels nous souscrivons. Pour parer à cela, le CER représente un organe de contrôle indépendant qui vérifie le respect des engagements éthiques pris. En cela, il constitue une pression sociale tacite qui incite les membres du centre de recherche à aligner leurs actions avec les normes en vigueur au sein de notre structure.

Le second objectif du comité d'éthique est consultatif et vise à réfléchir au cadre éthique de la recherche à l'ARCHE et à le faire évoluer vers de meilleurs standards.

III/Engagements éthiques

Nous alignons nos engagements avec les meilleurs standards de la recherche. Pour cela, et bien que notre champ de recherche soit *non-médical*, nous souscrivons aux principes de la [déclaration d'Helsinki révisée](#). En particulier nous plaçons au premier plan la préservation de la santé des participants, autant physique que psychologique ainsi que la protection de leurs droits et de leur dignité. Le but de la recherche est de générer de nouvelles connaissances, mais ce but ne peut en aucun cas prendre le pas sur l'intérêt des participants aux expériences.

A- Protection des participants et principe de précaution

Nous pensons qu'il est de la responsabilité du chercheur de minimiser les risques et nuisances impliqués par ses recherches au mieux, de justifier les risques et nuisances résiduels par les bénéfices attendus, et d'informer les participants d'une manière claire et honnête sur ceux-ci. Dans la mesure où la participation à une expérience comprend un risque ou une nuisance significative, les participants doivent être justement compensés pour leur participation. Un chercheur ne devrait s'engager dans la conduite d'une expérience qu'après avoir considéré l'ensemble des conséquences possibles de celle-ci et en prenant toutes les précautions possibles pour éviter tout préjudice (physique, psychologique, social) aux participants. En particulier les données personnelles issues de la recherche doivent être protégées de manière adéquate (voir [l'arbre de décision du RGPD](#)). Dans le cas où un chercheur découvrirait un risque ou préjudice inattendu au cours de la réalisation de l'expérience, il est de son devoir de prévenir le risque ou pallier le préjudice au mieux et indépendamment des conséquences pour la recherche en cours. Il est également du devoir du chercheur de mettre en place les dispositions nécessaires de suivi du déroulement d'une expérience de sorte à détecter toute déviation du cours normal et attendu de celle-ci.

B- Information des participants et consentement

Seuls les participants donnant leur consentement libre et éclairé peuvent être inclus dans une expérience. Les risques ou désagréments doivent être rendus explicites aux participants à travers une description appropriée de l'expérience. En particulier, le niveau de détail et d'écriture doit permettre à un non-expert de se représenter les conséquences de sa participation. L'utilisation de jargon, ou les considérations techniques non-essentiels sont à proscrire. Toute information technique utile aux participants pour choisir de participer ou non doit être rendue accessible. Le chercheur doit prévenir au mieux les contraintes qui pourraient s'appliquer sur une personne postulant à une expérience.

C- Conception expérimentale

La conception d'une étude expérimentale et les questions auxquelles elle cherche à répondre devraient être appropriés. La pertinence des questions de recherche devrait être justifiée, en particulier par la citation appropriée des travaux scientifiques qui la contextualisent. Les outils de recherche et le déroulement de l'expérience devraient permettre de répondre aux questions de recherche. En particulier, la taille de l'échantillon et sa composition devraient être justifiées. La sélection des participants devrait être juste et non pas basée sur des discriminations idéologiques. Dans la mesure où une intervention ou mesure représente une nuisance pour les participants, ne serait-ce qu'une perte de son temps, celles-ci doivent être parcimonieuses de sorte que seules les moyens nécessaires et suffisants soient déployés pour répondre aux questions de recherche.

D- Transparence et lutte contre la fraude

Les chercheurs doivent permettre la lisibilité de leurs opérations de recherche à leurs pairs, aux participants, aux institutions qui les financent, et aux autorités. Dans cet objectif, le centre de recherche devrait pouvoir justifier de ses prétentions scientifiques, notamment :

- Liste des opérations de recherche menées dans le temps
- Liste des membres du laboratoire, nature de l'affiliation et documents officiels justifiant cette affiliation
- Liste des publications réalisées sous l'affiliation au laboratoire
- Ensemble des documents d'information et de consentement pour les études menées
- Données brutes acquises dans les études
- Approbation éthique pour chaque étude
- Institutions internes (comité scientifique et comité éthique), ainsi que leurs documents et membres.

Tout document pouvant être rendu public devrait l'être.

Dans l'optique de prévenir les risques de fraudes et mauvaises pratiques scientifiques, le centre de recherche de l'ARCHE s'engage dans une démarche OPEN SCIENCE. En particulier cette démarche repose sur les engagements suivants :

- Distinction claire entre les études exploratoires et les études confirmatoires¹
- Préenregistrement des études confirmatoires²
- Mise à disposition libre des données expérimentales
- Mise à disposition libre des informations permettant une réplique des expériences (protocoles, outils, scripts d'analyse, etc.)
- Mise à disposition libre des productions de recherche (articles, conférences, etc.)

De plus, l'ensemble des traitements de données doit être rapporté et la flexibilité des approches entreprises devrait être commentée.

Les chercheurs doivent référencer les idées et travaux de leurs pairs sur lesquels ils s'appuient.³

¹ Une étude exploratoire cherche à obtenir des données pour se faire une idée des effets probable en présence. Une étude confirmatoire part d'hypothèses sur les données qui devraient être obtenues dans l'expérience et teste ces hypothèses en comparant les données obtenues à celles prédites.

² Voir : <https://www.cos.io/initiatives/prereg>

³ Pour une ressource anti-plagiat il y a un grand nombre d'options gratuites, par exemple : <https://smallseotools.com/fr/plagiarism-checker/>

Tout chercheur faisant partie de la liste des co-auteurs doit pouvoir justifier d'un travail significatif sur l'article et la nature de ce travail doit être signalé dans l'article (ex. via un CRediT author statement⁴). En outre, les auteurs assument la responsabilité de la totalité de l'article.

IV/Questionnements éthiques

A- Questionnements généraux

Les questionnements généraux concernant l'éthique de la recherche découlent naturellement des principes énoncés dans la partie précédente (III). Dans le cas de la recherche menée à l'ARCHE, les sources de danger sont minimales et les questionnements vont dépendre du type d'expérience menée. Par exemple, dans des expériences impliquant du matériel de mesure physiologique, les chercheurs se sont-ils assurés qu'il n'y a pas de danger électrique, thermique, etc. ?

Cas particulier de mesures physiologiques

Outre les risques physiques impliqués par un équipement technologique, d'autres questions générales se posent dans ce cadre-là. Si les données expérimentales suggèrent un problème physiologique, le participant en est-il informé ? Cette question est d'autant plus épineuse quand l'équipement n'est pas conçu pour réaliser un examen médical et lorsque les chercheurs ne sont pas des professionnels de santé. Devrait-on accepter de transmettre les données expérimentales à un médecin qui les demande ? Un problème éthique important ici, indépendamment de la propriété des données, est celle de l'interprétation. En effet, dans le cas où les mesures proviennent d'un cadre expérimental, elles peuvent susciter de l'inquiétude chez le participant sans réel problème de santé, entraîner des examens inutiles (comportant potentiellement des risques et coûteux), voire brouiller le jugement d'un professionnel de santé qui n'est pas expert des particularités expérimentales d'origine.

Cas particulier de la tromperie

Dans le cas où l'étude a besoin de manipuler l'état cognitif des participants (leur croyance sur la situation expérimentale), les chercheurs peuvent être amenés à utiliser la tromperie. Néanmoins, il s'agit d'une manipulation délicate pour plusieurs raisons.

La première a un lien avec la recherche elle-même. L'utilisation régulière de tromperie entraîne à terme une méfiance des participants dès qu'ils sont dans un contexte expérimental. Cette représentation de l'expérience comme une situation où ils peuvent être piégés va les pousser à modifier leur comportement naturel ou biaiser leurs réactions. Dès lors, les mesures obtenues ne seront plus en lien avec les concepts que les chercheurs voulaient étudier, ce qui rend l'étude caduque. Il est donc important de limiter la tromperie qu'aux cas absolument nécessaires.

La seconde raison est que la tromperie peut provoquer des réactions présentant des risques physiques ou psychologiques pour les participants. Pour prendre un exemple caricatural, un participant auquel on fait croire qu'une manipulation dangereuse est sur le point de se produire (alors que ce n'est pas le cas) peut tenter de fuir l'expérience et se blesser dans le processus. De façon plus courante, la souffrance psychologique du participant n'est pas à sous-estimer. En effet, ce dernier a donné sa confiance à l'expérimentateur et la trahison de cette confiance peut blesser certaines personnes.

La troisième raison pour laquelle les manipulations d'attentes sont à planifier et exécuter avec précaution concerne le degré de complexité de l'expérience. Au plus une expérience est complexe au plus il faut s'attendre à de la pollution des données. Par exemple pour la tromperie, l'interprétation des

⁴ <https://beta.elsevier.com/researcher/author/policies-and-guidelines/credit-author-statement?trial=true>

résultats de l'expérience reposent sur le fait que le participant adhère à la manipulation et maintienne cette croyance tout au long de l'expérience. Or, les interactions avec le personnel de recherche et d'autres indices subtils peuvent trahir la tromperie, que ce soit au début ou en cours d'expérience. De plus, vérifier si la tromperie a bien fonctionné peut révéler la tromperie au participant, ce qui la rend difficile à valider à part à la fin de l'expérience.

Outre les risques exposés, il est important de toujours révéler la tromperie aux participants, de leur expliquer le rôle de la tromperie dans le design expérimental et de faire le maximum pour qu'ils ressortent avec une attitude positive envers la recherche à laquelle ils ont participé.

Cas particulier des entretiens

Lors d'entretiens, peu importe la méthodologie, même lors de discussions informelles, les participants peuvent communiquer des informations sensibles inattendues et hors du cadre de la recherche. Par exemple, un participant peut révéler une activité criminelle, des abus, de la violence domestique, du harcèlement, etc. Se pose alors le dilemme entre conserver la confidentialité promise dans le cadre expérimental et informer les autorités compétentes (services de police, gendarmerie, protection de l'enfance, etc.). La loi trace une limite claire, par exemple dans le cas d'informations concernant la sécurité d'un mineur ou dans le cas de projets terroristes, mais le questionnement éthique dépasse le devoir légal et touche à des zones de réflexion plus complexes à arbitrer.

B- Questionnements particuliers relatifs à l'hypnose

La recherche sur l'hypnose pose des questions éthiques spécifiques qui peuvent être assez différentes d'autres domaines de recherche. Il ne s'agit pas ici de faire une liste exhaustive, mais d'indiquer quelques pistes de réflexion.

Hypnose et attentes

Un des faits les mieux établis de la recherche en hypnose est l'impact des attentes sur l'expérience hypnotique. Il n'est pas rare de lire que « l'hypnose est du faux qui crée du vrai ». Dès lors, où se situe la limite pour le chercheur ? Est-il éthique de réaliser une intervention hypnotique sans manipuler les attentes d'un participant si celui-ci s'attend à une expérience pénible ? Jusqu'où les attentes peuvent-elles être manipulées pour les besoins de l'expérience ? Quelles procédures sont tolérables pour manipuler ces attentes ? Les techniques utilisant des *convincers*⁵ doivent-elles être traitées comme de la tromperie ? Ces questions ont d'autant plus de poids quand la cible des suggestions est physiologique.

Hypnose et effets psychosomatiques

Des effets psychosomatiques de l'hypnose sont documentés, mais dans la mesure où ces effets ont leur origine chez le participant hypnotisé, sont-ils sous la responsabilité du chercheur ? Quelles dispositions devrait-on prendre pour prévenir les effets délétères de l'hypnose au niveau somatique ? Dans le cas de réactions inattendues, quels cas le chercheur peut-il gérer et quels cas nécessitent des secours ? Quels secours sont appropriés ?

⁵ Procédure par laquelle un individu réalise une ou plusieurs d'actions qui produisent une expérience inhabituelle, généralement classique de l'hypnose comme de la perte de contrôle. Cette expérience est alors expliquée par l'hypnotiseur comme étant l'effet de l'hypnose alors qu'un mécanisme différent est à l'œuvre. Par exemple, un hypnotiseur peut poser un doigt sur chaque genou du participant, lui suggérer qu'il ne pourra pas se lever, et lui demander d'essayer de contrer la suggestion sans bouger les doigts. L'individu ne pourra pas se lever pour la simple raison que son centre de gravité est trop loin de ses pieds, mais il interprètera cette expérience de perte de contrôle au pouvoir de l'hypnotiseur.

Hypnose, complaisance et demand characteristics

L'hypnose, à cause de sa plasticité aux attentes, même implicites, cours un risque accru de *demand characteristics*, c'est-à-dire la propension des participants à ajuster (généralement inconsciemment) leur comportement et expérience subjective aux hypothèses testées dans l'expérience. Par exemple, des participants qui répondent à deux questionnaires dans la même étude vont inconsciemment augmenter artificiellement la corrélation entre eux, ce qui peut être repéré en faisant remplir les deux questionnaires dans des contextes séparés et en faisant croire aux participants qu'ils correspondent à deux études différentes⁶. Dès lors, comment s'assurer que ce qui est observé n'est pas un artefact expérimental ? Le dilemme ici, c'est que les moyens de contrôler la complaisance ou les *demand characteristics* peuvent eux-mêmes créer des artefacts (ex. demander de rapporter ses attentes crée un biais de cohérence où le participant va essayer de coller à ses attentes), complexifier l'expérience, ou poser des problèmes éthiques supplémentaires (ex. en mentant aux participants). Se pose alors la question du bon niveau de contrôle.

Hypnose et influence

Un des aspects les plus galvaudé de l'hypnose est sa dimension d'influence. Il n'en demeure pas moins un aspect important de la discipline qui pose des questions éthiques spécifiques. A titre d'exemple, imaginons une expérience, visant à tester la perte de contrôle, qui sélectionne des individus qui ne veulent pas réaliser une certaine action (ex. toucher une araignée) et leur suggère de réaliser cette action. Dans le cas où les individus ont accepté de participer à l'expérience et où l'option de se retirer de l'expérience à tout moment est claire, est-il tout de même éthique de soumettre ces individus à une tension entre l'influence expérimentale et leur volonté ? S'il s'agit là d'une nuisance acceptable, à quelle hauteur devrait-elle être compensée ? Quelles dispositions devraient être prises ?

Ces questions éthiques, quelles soient générales à la recherche ou spécifique au domaine de l'hypnose ne constituent que des exemples de réflexions que le CER peut soulever dans le cadre de protocoles de recherche. Nous allons maintenant passer à la constitution et au fonctionnement du comité.

V/Constitution

La constitution du comité est largement inspirée des International Review Board (IRB) américains. En effet aux états unis, tout organisme faisant de la recherche impliquant des personnes doit posséder un comité d'éthique, ce qui n'est pas le cas sur le territoire français tant que la recherche n'est pas invasive (par exemple un questionnaire, contrairement au test d'un médicament). Le comité d'éthique est composé d'au moins 5 membres avec les compétences suffisantes pour se prononcer sur l'éthique d'un protocole de recherche. Les membres sont proposés par le directeur de la recherche de l'ARCHE qui reste garant de la composition du comité. Les membres peuvent se retirer du comité à tout moment sans avoir à se justifier.

Chaque membre du comité doit déclarer adhérer à la ligne de conduite éthique du comité présentée dans le document correspondant (Guidelines éthiques). Toute personne compétente peut faire partie du CER, mais si des membres du comité sont impliqués sur un protocole de recherche examiné par le comité, ces membres ne participent pas à l'examen.

⁶ Exemple typique : Council, James R., and Irving Kirsch. "Explaining context effects: Expectancy and consistency." *Contemporary Hypnosis* 13.1 (1996): 29-32.

La composition du comité d'éthique est publique et consultable en ligne. Les membres du comité consentent à ce que leur nom, prénom, photo de profil et qualification / affiliation soient affichées sur la page de présentation du CER sur internet.

IV/ Fonctionnement

Le directeur du centre de recherche est garant de la mise en œuvre des procédures assurant le fonctionnement du comité d'éthique. Les membres du comité d'éthique exercent à titre bénévole.

A- Sollicitation de l'avis du CER

Le centre de recherche peut soumettre un protocole de recherche aux membres du comité. Cette demande est adressée par email à chaque membre et contient un document qui présente le protocole, les enjeux éthiques et les réponses apportées par les chercheurs (environ 5-10 pages). Dans un délai de trois semaines, chaque membre indique par réponse au mail d'origine s'il valide en l'état le protocole ou ses commentaires s'il en a.

Un membre ne répondant pas à 5 demandes consécutives sera considéré comme inactif et retiré du comité. Évidemment, un membre indiquant qu'il sera inactif sur une période prévue à l'avance n'est pas concerné par cette disposition.

Dans le cas où au moins 5 membres indiquent au terme du délai une validation en l'état et aucun membre n'a de commentaire, la procédure se conclut sur un avis unanimement favorable du comité et tous les membres sont informés de cette décision. Cette disposition de validation simplifie la procédure de révision et évite de solliciter le CER de manière trop intensive pour un simple questionnaire de routine.

Dans le cas où au moins un membre indique avoir des commentaires, le comité et les chercheurs sont mis au courant de l'ensemble des commentaires. Les chercheurs communiquent au comité une réponse par email qui doit être spécifique, c'est-à-dire que chaque point de commentaire doit avoir sa réponse. Les membres du comité qui sont disponibles se réunissent alors en ligne pour délibérer avec un quorum de 5 personnes. Lors de cette réunion, un membre du comité est nommé président de la session. À l'issue des délibérations, le président de la session rédige un email informant les chercheurs de l'avis du comité. Cet avis peut être « unanimement favorable » si tous les membres du comité ont déclaré être satisfaits des modifications, « partagé » si le comité n'a pas atteint de consensus, et « unanimement défavorable » si des problèmes persistent malgré la réponse des chercheurs. Un avis « partagé » ou « unanimement défavorable » est accompagné d'une courte justification qui résume la discussion du comité lors de la réunion.

Le centre de recherche de l'ACHE s'engage à ne poursuivre que les protocoles de recherche qui ont obtenu un avis unanimement favorable.

L'ensemble des avis rendus par le comité d'éthique est public et consultable en ligne.

B- Audition du centre de recherche

Une fois par an, le centre de recherche de l'ACHE invite le CER dans ses locaux pour une journée d'audition et de réflexion sur l'éthique de la recherche menée en son sein. Lors de cette journée, le comité peut visiter les installations, voir les dispositions mises en place pour garantir le suivi des engagements éthiques du laboratoire et accéder aux archives. De plus, un moment de discussion et de réflexion est organisé lors de cette journée pour dégager des axes d'amélioration de l'éthique du centre de recherche au sens le plus large, notamment son intégration au sein de l'entreprise et son impact

sociétal. Un rapport de cette audition est produit par le responsable du centre et envoyée aux membres du CER pour relecture. Après avoir vérifié la conformité du rapport auprès des membres du CER, et au besoin après rectification, le document qui est rendu public.

V/ Conclusion

Ce document ne fait que tracer les contours du comité d'éthique de la recherche de l'ARCHE. Ce comité n'existe que par ses membres qui le font vivre et l'objectif qui les lie. L'ARCHE leur exprime sa plus profonde reconnaissance.

Avoir l'éthique au cœur de nos valeurs n'aurait pas de sens sans les actions qui permettent de la mettre en œuvre. Ce comité est un témoignage de l'engagement de l'ARCHE, un engagement pour la recherche d'excellence, mais aussi un engagement plus large à participer à la société de manière vertueuse.

Pour l'ARCHE,

Clément Apelian

ARCHE
FORMATION



01.53.16.32.75



clement.apelian@arche-hypnose.com

www.arche-hypnose.com

27 rue de Fontarabie - 75020 Paris

Clément APELIAN, PhD.

Directeur de la Recherche

Head of Research